



# **PROCÉDURES DE SÉLECTION**

**POUR LE**

**CHAMPIONNAT CANADIEN  
OUVERT VÉTÉRAN ET NE-  
WAZA**

**SAISON 2018-2019**

## **I. ACTIVITÉS DE SÉLECTION :**

1.1. Les activités de la saison 2018-2019 qui serviront de sélection pour le Championnat canadien ouvert vétéran ou ne-waza 2019 sont :

- Tournois provinciaux :
  - Omnium du Québec 2018
  - Championnat provincial 2019
  
- Tournois identifiés «Tournoi développement»\* :
  - Coupe Daniel Hardy 2018
  - Tournoi Espoir de Deux-Montagnes 2018
  - Coupe Gadbois 2019
  - Coupe Louis Page 2019
  - Coupe de Montréal 2019

\*Les tournois identifiés «Tournoi développement» n'offrent pas tous la division ne-waza.

## **2. CRITÈRES DE SÉLECTION :**

- 2.1. Pour obtenir sa sélection pour le Championnat canadien ouvert vétéran et ne-waza, deux (2) participations aux activités de sélection sont obligatoires dont au moins une (1) participation doit être à l'Omnium du Québec ou au Championnat provincial.
- 2.2. Pour être valide, une participation doit être faite dans la catégorie senior, vétéran ou ne-waza dans des tournois de sélection. Exemple : un athlète d'âge vétéran participant en senior à la Coupe Daniel Hardy et en ne-waza au championnat provincial 2019 pourrait s'inscrire en vétéran et en ne-waza au championnat canadien ouvert.
- 2.3. Un athlète d'âge senior, ou plus jeune, étant sélectionné par Judo Québec pour participer dans sa catégorie d'âge au championnat canadien pourra s'inscrire dans la catégorie ne-waza au championnat canadien s'il possède l'âge et la ceinture requis.
- 2.4. Pour être éligible au Championnat canadien vétéran ~~ou ne-waza~~ ouvert, l'athlète doit être citoyen canadien ou résident permanent à la date du Championnat provincial 2019.
- 2.5. Pour le Championnat canadien ouvert ne-waza, l'athlète doit être citoyen canadien ou résident permanent à la date du Championnat provincial 2019 ou avoir un minimum de deux ans d'adhésion à Judo Canada.

- 2.6. Les champions canadiens vétérans ou de ne-waza 2018, doivent seulement participer au Championnat provincial 2019 pour être sélectionnés.

### 3. CATÉGORIE DE POIDS :

- 3.1 Un athlète pourra sélectionner la catégorie de poids de son choix au championnat canadien vétéran et ne-waza 2019.

### 4. CAS D'EXEMPTION :

- 4.1. Un athlète sélectionné par Judo Québec ou Judo Canada, pour une activité de niveau national ou international qui entre en conflit avec une activité de sélection, aura une absence motivée pour ce tournoi de sélection.

### 5. CAS DE BLESSURE :

- 5.1. Pour motiver une absence dû à une blessure, il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel** d'aviser le bureau de Judo Québec inc. par **écrit** et **avant** le tournoi, pour une absence due à une **blessure\***. Cet avis devra contenir l'explication de l'absence **contresignée par l'entraîneur** et être accompagné d'un rapport médical signé par le médecin traitant\*\*, indiquant la date probable de retour à l'activité. Dans le cas où le délai entre la compétition et la blessure est trop restreint, un avis téléphonique sera accepté s'il est suivi de la procédure ci-avant décrite, dans les cinq (5) jours suivant le tournoi. Le papier médical doit être envoyé par la poste ou être numérisé et envoyé à Jessika Therrien à [jtherrien@judo-quebec.qc.ca](mailto:jtherrien@judo-quebec.qc.ca).

\*Aucun suivi ne sera fait par Judo Québec.

\*\* Seulement les billets médicaux signés par un médecin seront acceptés. Aucun billet médical provenant d'un physiothérapeute, d'un thérapeute du sport, d'un chiropraticien ou autre intervenant ne sera accepté.

### 6. RÈGLE DU HANSOKU MAKE DIRECT

- 6.1. Dans le cas où un athlète se voit donner un hansoku make direct dû à une situation contraire à l'éthique lors d'un tournoi de sélection, le comité d'excellence se réserve le droit de ne pas sélectionner cet athlète pour le championnat canadien vétéran et ne-waza.